

A LIRE AVANT DE COMPLETER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

L'acquisition des investissements pour lesquels une subvention est sollicitée ne doit pas être effectuée avant le dépôt du dossier de demande d'aide auprès du Conseil départemental :

- Le demandeur recevra un courrier attestant la réception de son dossier par le Département et l'autorisant à engager ses dépenses. Pour autant, cet accusé de réception ne vaut pas attribution d'une subvention.
- Si le dossier est incomplet, le demandeur sera tenu de répondre à toute demande de précisions ou compléments au dossier.

OBJET DU PLAN :

Afin de soutenir et encourager le développement de la filière caprine et pour répondre aux enjeux de la filière et aux besoins des éleveurs, le plan priorise son intervention sur 3 axes dédiés à l'investissement des petits matériels et petits équipements :

- Axe 1 - Préserver l'état sanitaire des troupeaux en améliorant les conditions de « vie animale »
- Axe 2 - Préserver l'environnement (espaces et espèces)
- Axe 3 - Améliorer les conditions de travail en transformation et commercialisation des produits

BENEFICIAIRES ELIGIBLES :

- Exploitations caprines dont le siège social est situé en Haute-Savoie et affiliées à la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) à titre principal ou secondaire, à jour de leurs cotisations sociales et fiscales.

CADRE REGLEMENTAIRE :

- SA.107520 « Aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production agricole primaire » entré en vigueur le 30 novembre 2023 ;
- SA.108468 « Aides aux investissements en faveur des petites et moyennes entreprises (PME) actives dans la transformation et/ou la commercialisation des produits agricoles pour la période 2023-2029 » publié au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) du 21 décembre 2022.

MODALITES D'INTERVENTION :

- **Taux de subvention de 40 %**, bonifié de :
 - +10 % pour les nouveaux installés (jeunes agriculteurs ou installés depuis moins de 5 ans)
 - +10 % pour les sièges d'exploitation situés en zone montagne
- **Montant Plancher de subvention : 500 €**
- Le taux de subvention pourra être abaissé en fonction de la mobilisation d'autres financements publics afin de respecter les plafonds de financement public.
- Les matériels neufs et d'occasion sont éligibles. Pour le matériel d'occasion, le bénéficiaire doit attester que le matériel est de première main et qu'il n'a pas été subventionné dans les 5 dernières années conformément aux règles édictées dans le Programme Stratégique Régional 2023-2027 (FEADER).
- Pour les investissements éligibles aux dispositifs des Plans régionaux en faveur de la filière caprine, le Département interviendra en complémentarité. Un contrôle croisé des financements sera effectué pour chaque demande. Au cas par cas, le Département pourra examiner la possibilité de subventionner en propre ces investissements.

PRESENTATION :

- Description du maître d'ouvrage / détail du projet / date prévisionnelle de réalisation :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

- Cocher si NON ASSUJETTI A LA TVA (remplir le tableau en TTC et barrer HT)

Dépenses	Montants en € HT	Recettes	Montants sollicités	Montants acquis
		Europe (<i>préciser le dispositif</i>)		
		État (<i>préciser le dispositif</i>)		
		Région (<i>préciser le dispositif</i>)		
		Conseil départemental 74		
		Autres (Commune(s), PNR, EPCI, etc.)		
		Sous-total financements publics		
		Emprunts		
		Apport personnel		
Total dépenses		Total recettes		

DETAIL DES INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS SOLLICITEES :

Nature des dépenses	Fournisseur	Date du devis	Montant HT en € (selon devis)
TOTAL INVESTISSEMENT Hors Taxes			

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je soussigné(e),
représentant(e) légal(e) de la structure,

- Atteste ne pas avoir démarré les travaux objet de la présente demande ;
- M'engage à réaliser les travaux dans un délai maximum de 3 ans à compter de la date de notification de la subvention du Département ;
- Atteste de la véracité de la déclaration des aides publiques « de Minimis agriculture » perçues par mon entreprise au cours des deux derniers exercices fiscaux et de l'exercice fiscal en cours et jointe à la présente demande de subvention ;
- M'engage à satisfaire aux contrôles découlant de l'attribution éventuelle d'une subvention ;
- Déclare que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier ;
- M'engage à fournir toutes pièces justificatives et accepter les contrôles ;
- M'engage à informer le Conseil départemental de la Haute-Savoie préalablement à toute modification du projet ou des engagements ;
- Atteste ne pas avoir fait l'objet de condamnation pénale devenue définitive au cours des trois dernières années sur les conditions requises dans le domaine de l'environnement, de l'hygiène et du bien-être des animaux ;
- Déclare être informé qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur ;
- M'engage à respecter les conditions de communication et de valorisation de la subvention départementale qui me seront communiquées lors de l'attribution de la subvention ;
- **Demande une subvention du Conseil départemental de la Haute-Savoie de : €**

Fait à : _____, le _____

Signature et cachet de l'entreprise

PIECES A JOINDRE AU PRESENT FORMULAIRE :

- Relevé d'identité bancaire (ou copie lisible) ;
- Kbis ou attestation INSEE ;
- Attestation récente d'affiliation à la Mutualité Sociale Agricole précisant que le bénéficiaire est exploitant agricole ;
- Devis détaillés des investissements objets de la demande de subvention (pour le matériel neuf et d'occasion) ;
- Certificat justifiant que l'exploitation est certifiée en agriculture biologique ou en démarche de conversion, le cas échéant ;
- Certificat de conformité nouvel(le) installé(e) ou décision d'attribution de la dotation Jeune Agriculteur, le cas échéant ;
- Pour le matériel d'occasion : Déclaration sur l'honneur datée et signée, accompagnée de la copie de la facture initiale relative à l'achat du matériel neuf (pour le matériel d'occasion) et déclaration comptable datée et signée justifiant que le matériel n'a pas déjà été soutenu par un financement public sur les 5 dernières années.

FORMULAIRE A ENVOYER PAR VOIE POSTALE A L'ADRESSE SUIVANTE :

Département de la Haute-Savoie / Monsieur le Président
DATDD - Service Agriculture et Forêt / 1, avenue d'Albigny / CS 32444 / 74041 Annecy Cedex